



CHARTRES  
MÉTROPOLE

Chartres  
traitements et  
valorisation

# TARIFS DES DÉCHETTERIES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

CATÉGORIE DE DÉCHETS	Artisans, commerçants, entreprises, établissements publics (hors communes et bailleurs sociaux), associations déposant plus de 12 m <sup>3</sup> /an <sup>(1)</sup>			BAILLEURS SOCIAUX PUBLICS, COMMUNES <sup>(5)</sup>		Particuliers, associations déposant moins de 12 m <sup>3</sup> / an <sup>(2)</sup>	
	Unité	Tarif	QUOTA MAXIMUM	TARIFICATION	QUOTA MAXIMUM	TARIFICATION	QUOTA MAXIMUM
Déchets végétaux	m <sup>3</sup>	53 €	<b>3 m<sup>3</sup> / jour</b> toutes catégories confondues	GRATUIT	<b>3 m<sup>3</sup> / jour</b> toutes catégories confondues	GRATUIT	3 m <sup>3</sup> / jour
Déchets incinérables							
Déchets non valorisable							
Plâtre (Chaunay uniquement)							
Gravats / Inertes / Terre							
Bois							
Cartons		GRATUIT	illimité		illimité		illimité
Métaux					10 par semaine		2 par semaine
Pneus propres et déjanté à Chaunay		Non autorisé			illimité		illimité
Bois (Mobilier) - Objets de la maison		Non autorisé - Sauf carte Eco-Mobilier			illimité		illimité
D3E (déchets d'équipement électriques et électroniques)		GRATUIT	illimité		illimité	75 l / semaine	illimité
Batteries de voiture, lampes, néons, piles et accumulateurs			illimité		illimité		illimité
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Lorsque le volume des contenants est inférieur ou égal à 5 litres : GRATUIT Lorsque le volume des contenants est supérieur à 5 litres : <b>0,21€/litre</b> de contenant		25 l / jour		25 l / jour		
Demande de nouvelle carte d'accès <sup>(3)(4)</sup>	Gratuit			Gratuit		Gratuit	
Dépôt exceptionnel par an et par adresse						20 m <sup>3</sup> / an	

(1) Associations déposant plus de 12 m<sup>3</sup> par an tous flux confondus pour les catégories de déchets suivantes : déchets végétaux, encombrants, incinérables, non valorisables, gravats et bois.  
Tarif applicable dès le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup>.

(2) Associations déposant moins de 12 m<sup>3</sup> par an tous flux confondus pour les catégories de déchets suivantes : déchets végétaux, encombrants, incinérables, non valorisables, gravats et bois.

(3) les cartes supplémentaires seront uniquement fournies en support dématérialisé. Seuls les particuliers pourront avoir une carte maximum par foyer sur support physique.

(4) Il ne sera plus fourni de carte physique pour les personnes morales.